



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Culture Chiffres

**Vingt-cinq ans  
d'évolution de l'emploi  
dans les professions  
culturelles**

**1995-2019**

Wided Merchaoui  
Sébastien Picard

2024-1



# Vingt-cinq ans d'évolution de l'emploi dans les professions culturelles 1995-2019

**Wided Merchaoui  
et Sébastien Picard\***

---

En vingt-cinq ans, les professionnels de la culture ont connu une forte augmentation de leurs effectifs, bien supérieure à celle de l'ensemble des actifs. Cette expansion concerne principalement les professions des arts visuels et celles de l'audiovisuel et du spectacle vivant.

La part des femmes dans les professions artistiques et culturelles évolue globalement dans la même proportion que celle constatée chez les actifs occupés entre 1995 et 2019, avec des différences selon les professions. Bien qu'une forte progression de la féminisation de certaines professions soit constatée, les femmes exerçant une profession culturelle et artistique restent légèrement moins nombreuses.

Un vieillissement progressif des professionnels de la culture est observé, à l'instar des actifs occupés, avec une part de plus en plus importante des individus âgés de plus de 40 ans. En revanche, la population des non-salariés rajeunit par rapport aux salariés des domaines culturels et artistiques.

Nettement plus diplômés, la part de titulaires d'au moins un bac + 3 a fortement progressé entre 1995 et 2019. Les professionnels de la culture sont également plus nombreux à être Franciliens et à avoir une origine sociale favorisée.

Le profil des emplois occupés présente des caractéristiques qui les distinguent de l'ensemble de la population active. Ils sont ainsi trois fois plus nombreux à être non-salariés ou encore pluriactifs. Ils déclarent également plus souvent avoir des horaires irréguliers et un travail atypique.

D'autre part, la fragmentation des contrats de travail constitue une évolution commune à l'ensemble des actifs, mais dans des proportions toujours supérieures chez les professionnels de la culture.

---

\* Chargés d'études au Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS) du ministère de la Culture.

Architectes, professeurs d'art, professions littéraires, du patrimoine, des arts visuels et des métiers d'art, de l'audiovisuel et des spectacles : les professions culturelles et artistiques ont la particularité de constituer un ensemble de métiers très hétérogènes du point de vue des statuts juridiques, des conditions d'emploi et de travail.

En vingt-cinq ans, les professionnels de la culture ont vu leurs effectifs augmenter de 70 %, passant leur nombre de 389 300 personnes en 1995 à 661 600 en 2019 (tableau 1, encadré 1). Au cours de la même période, la population active en emploi est passée de 22,3 millions à 26,5 millions de personnes, soit une augmentation beaucoup plus faible que celles des professions culturelles (+ 19 %). En 2019, les individus exerçant à titre principal une profession culturelle représentent 2,5 % de l'ensemble des actifs occupés, une part en légère augmentation entre 1995 et 2019 (+ 0,8 point).

**Tableau 1 – Effectifs des professions culturelles ou artistiques en 1995 et 2019**

Unités et %

	1995	2019	Évolution 2019/1995 (en %)
<b>Architectes</b>	<b>38 800</b>	<b>77 700</b>	<b>100</b>
<b>Cadres et techniciens de l'archivage, de la conservation et de la documentation</b>	<b>51 500</b>	<b>22 300</b>	<b>- 57</b>
<b>Professeurs d'art</b>	<b>31 200</b>	<b>55 500</b>	<b>78</b>
<b>Professions des arts visuels et métiers d'art</b>	<b>115 300</b>	<b>213 700</b>	<b>85</b>
Professions des arts visuels	76 400	184 300	141
<i>Artistes plasticiens</i>	20 100	41 400	106
<i>Photographes</i>	14 900	22 900	54
<i>Professions des arts graphiques, de la mode et de la décoration</i>	41 400	120 000	190
Métiers d'art	39 000	29 300	- 25
<b>Professions de l'audiovisuel et du spectacle</b>	<b>83 900</b>	<b>199 200</b>	<b>137</b>
<i>Artistes des spectacles</i>	34 400	68 300	99
<i>Cadres artistiques, de programmation et de production</i>	27 100	82 100	203
<i>Techniciens</i>	22 400	48 700	117
<b>Professions littéraires</b>	<b>68 600</b>	<b>93 200</b>	<b>36</b>
<i>Journalistes et cadres de l'édition</i>	47 900	62 900	31
<i>Auteurs littéraires et traducteurs</i>	20 800	30 300	46
<b>Ensemble des professionnels de la culture</b>	<b>389 300</b>	<b>661 600</b>	<b>70</b>
<b>Ensemble de la population active en emploi</b>	<b>22 286 000</b>	<b>26 471 000</b>	<b>1</b>

Champ : France métropolitaine, individus de 15 ans ou plus en emploi.

Source : Insee, enquêtes Emploi 1994-2020/Traitements DEPS, ministère de la Culture

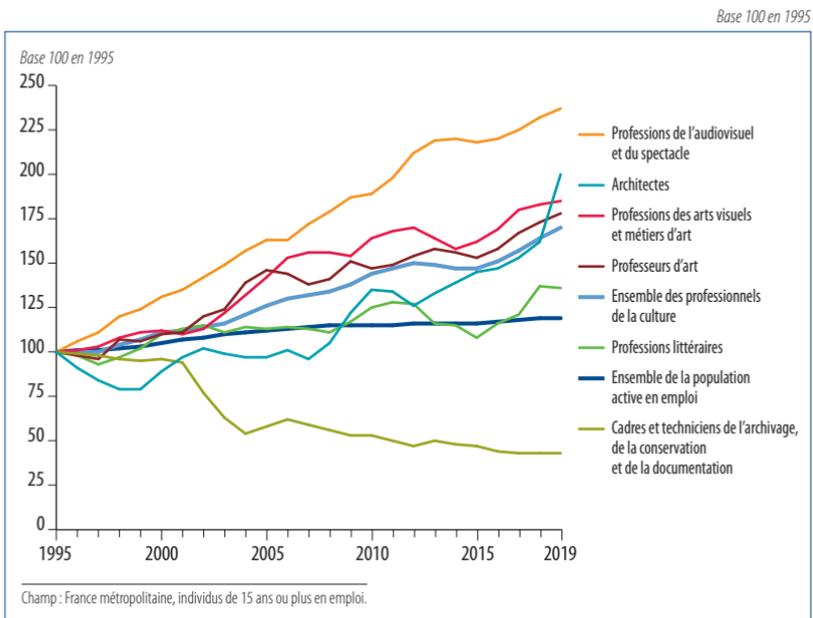
## Une forte augmentation des effectifs des professions culturelles

La hausse des effectifs concerne toutes les professions culturelles à l'exception des cadres et techniciens de l'archivage, de la conservation et de la documentation et des métiers d'art, dont les effectifs baissent sur la période respectivement de 57 % et 25 % (tableau 1, graphique 1).

Avec une augmentation de 141 %, la croissance des effectifs est plus marquée dans les professions des arts visuels où la croissance la plus importante est enregistrée pour les professions des arts graphiques, de la mode et de la décoration (+ 190 %).

Les professions de l'audiovisuel et du spectacle ont également connu une importante expansion de leurs effectifs, passant ainsi de 83 900 individus en 1995 à 199 200 individus<sup>1</sup> en 2019, soit une

Graphique 1 – Évolution des effectifs par profession culturelle ou artistique de 1995 à 2019



Source : Insee, enquêtes Emploi 1994-2020/Traitements DEPS, ministère de la Culture

1. Les secteurs du spectacle vivant et de l'audiovisuel sont caractérisés par la présence d'un nombre important de salariés qui exercent ces professions occasionnellement moyennant un CDD d'usage. Pour les seuls intermittents du spectacle, France Travail (anciennement Pôle emploi) comptabilise en 2019 près de 280 000 salariés ayant travaillé au moins une heure. La publication s'intéresse ici aux individus exerçant une profession de l'audiovisuel et du spectacle vivant à titre principal. La profession principale est définie comme étant celle qui prend le plus de temps ou en cas d'égalité, celle qui est la plus rémunératrice.

croissance de 137 %. Pour cette famille de professions, la plus importante augmentation est constatée chez les cadres artistiques, de programmation et de production qui ont vu leurs effectifs multipliés par trois entre 1995 et 2019.

Avec l'émergence de nouvelles technologies et le développement de la production assistée par ordinateur, les métiers d'art<sup>2</sup>, qui constituent un ensemble de professions manuelles, mobilisant des savoir-faire traditionnels artisanaux de haute technicité, connaissent un recul de leurs effectifs en vingt-cinq ans (- 25 %).<sup>3</sup>

Les cadres et techniciens de l'archivage, de la conservation et de la documentation connaissent eux aussi une baisse de leurs effectifs, de 51 500 individus en 1995 à 22 300 individus en 2019, soit une baisse de plus de la moitié sur la période.

## Une légère sous-représentation des femmes dans les professions culturelles

Alors qu'elles représentent près de deux tiers des étudiantes et étudiants suivant des formations culturelles en 2021 comme en 2009<sup>4</sup>, la part des femmes dans les professions culturelles s'élève à 45 % en 2019, soit une part légèrement inférieure à celle de la population active en emploi (48 %) (graphique 2, tableau 2). Entre 1995 et 2019, elle augmente de 4 points, dans les professions culturelles comme dans l'ensemble des professions. La progression diffère toutefois selon le domaine artistique ou culturel.

C'est au sein de la profession d'architecte que la part des femmes a le plus fortement progressé, passant de 16 % en 1995 à 38 % en 2019 (soit + 22 points). Les femmes sont encore minoritaires, mais une féminisation de la profession est à l'œuvre, comme en témoignent la part des femmes inscrites en école d'architecture<sup>5</sup> et leur part parmi les architectes âgés de moins de 40 ans (47 % en 2019 contre 30 % en 1995) (tableau 2).

Les femmes sont également sous-représentées parmi les professionnels du spectacle vivant et de l'audiovisuel, et en particulier

---

2. 281 métiers d'art sont définis par la loi et listés officiellement dans un arrêté. On peut citer parmi ces métiers : ébéniste, orfèvre, graveur, céramiste (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000031941949/>).

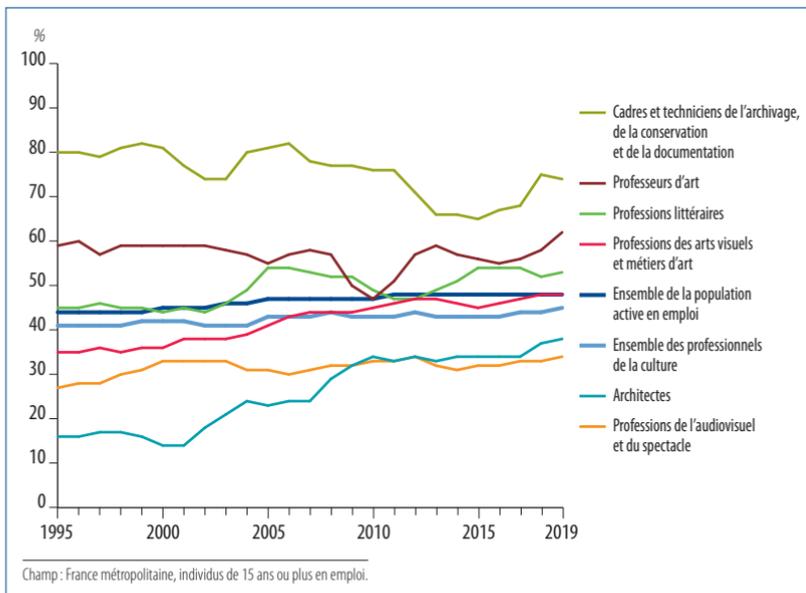
3. INSTITUT NATIONAL DES MÉTIERS D'ART, *Métiers d'art et numérique*, Paris, La Documentation française, 2016.

4. Stéphanie MOLINERO, *Formations artistiques et culturelles en 2021 : 175 000 étudiants dans 700 établissements*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2023-3.

5. Selon l'enquête Système d'information pour le suivi des étudiants (SISE) de 2020 portant sur les inscriptions au titre de l'année universitaire 2019/2020, les femmes représentent 58 % des inscrits dans le domaine de l'architecture.

**Graphique 2 – Évolution de la part de femmes selon la profession culturelle ou artistique exercée, de 1995 à 2019**

En %



Source : Insee, enquêtes Emploi 1994-2020/Traitements DEPS, ministère de la Culture

parmi les techniciens où elles ne représentent que 30 % des effectifs en 2019. La part des femmes est restée stable dans cette profession au fil des années. À l'inverse, on constate une augmentation de la présence féminine parmi les artistes (+ 9 points) et les cadres artistiques, de programmation et de production (+ 9 points également).

Au sein des cadres et techniciens de l'archivage, de la conservation et de la documentation, professions historiquement féminines, et même si elles restent majoritaires dans ce domaine (74 %), la baisse des effectifs de ces professions touche particulièrement les femmes (– 60 % contre – 45 % pour les hommes). Cette baisse plus importante des effectifs des femmes se traduit donc par une baisse de leur part de 6 points entre 1995 et 2019.

Du côté des professions des arts visuels et des métiers d'art, on note une présence plus marquée des femmes, avec une augmentation de leur part de 13 points entre 1995 et 2019, portée par la progression de leur nombre parmi les métiers d'art (+ 18 points) et les photographes (+ 13 points). Mais à l'instar des architectes, la présence des femmes parmi les photographes, et en dépit de son augmentation, demeure minoritaire (38 % en 2019).

Tableau 2 – Caractéristiques sociodémographiques en 1995 et 2019 selon la profession culturelle ou artistique exercée

En %

	Femmes		Moins de 40 ans		Bac + 3 ou plus		CAP-BEP		Résidents en Île-de-France		Nationalité étrangère	
	1995	2019	1995	2019	1995	2019	1995	2019	1995	2019	1995	2019
	En %											
Architectes	16	38	33	47	74	90	4	1	36	42	4	9
Cadres et techniciens de l'archivage, de la conservation et de la documentation	80	74	47	30	47	77	9	3	39	35	2	1
Professeurs d'art	59	62	60	31	33	51	8	4	25	28	2	10
Professions des arts visuels et métiers d'art	35	48	51	45	9	40	28	11	39	35	7	6
Artistes plasticiens	33	41	30	31	19	49	7	6	45	39	16	8
Photographes	25	38	43	50	5	36	39	10	49	37	2	6
Professions des arts graphiques, de la mode et de la décoration	48	54	65	51	11	43	22	7	50	36	7	5
Métiers d'art	26	44	50	33	5	14	43	35	19	25	5	10
Professions de l'audiovisuel et du spectacle	27	34	65	48	16	38	16	9	48	45	8	5
Artistes des spectacles	29	38	72	43	18	36	9	7	42	39	10	8
Cadres artistiques, de programmation et de production	23	32	56	50	19	46	15	10	55	53	6	3
Techniciens	30	31	64	51	10	29	27	11	47	40	8	4
Professions littéraires	45	53	48	35	55	75	3	2	62	53	12	8
Journalistes et cadres de l'édition	40	48	52	36	49	73	4	1	63	58	6	3
Auteurs littéraires et traducteurs	55	62	39	33	68	80	1	2	60	43	24	18
Ensemble des professionnels de la culture	41	45	52	43	32	52	15	7	43	41	7	6
Femmes exerçant une profession culturelle	//	//	56	46	38	60	10	4	48	42	7	7
Hommes exerçant une profession culturelle	//	//	49	41	28	46	18	10	41	40	7	6
Salariés	48	47	60	46	31	53	15	7	46	45	6	6
Non-salariés	26	42	33	38	35	51	13	7	38	35	8	8
<b>Ensemble de la population active en emploi</b>	<b>44</b>	<b>48</b>	<b>51</b>	<b>42</b>	<b>11</b>	<b>27</b>	<b>30</b>	<b>22</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>5</b>	<b>6</b>

Champ : France métropolitaine, individus de 15 ans ou plus en emploi.

Source : Insee, enquêtes Emploi 1994-2020/Traitements DEFS, ministère de la Culture

**Tableau 3 – Part des femmes parmi les professionnels âgés de moins de 40 ans**

En %

	1995	2019
<b>Architectes</b>	30	47
<b>Cadres et techniciens de l'archivage, de la conservation et de la documentation</b>	83	73
<b>Professeurs d'art</b>	60	60
<b>Professions des arts visuels et métiers d'art</b>	38	55
<i>Artistes plasticiens</i>	49	42
<i>Photographes</i>	22	56
<i>Professions des arts graphiques, de la mode et de la décoration</i>	49	58
<i>Métiers d'art</i>	23	58
<b>Professions de l'audiovisuel et du spectacle</b>	30	35
<i>Artistes des spectacles</i>	32	43
<i>Cadres artistiques, de programmation et de production</i>	24	30
<i>Techniciens</i>	32	35
<b>Professions littéraires</b>	49	55
<i>Journalistes et cadres de l'édition</i>	46	54
<i>Auteurs littéraires et traducteurs</i>	58	56
<b>Ensemble des professionnels de la culture</b>	44	48
<b>Ensemble de la population active en emploi</b>	44	48

Champ : France métropolitaine, individus de 15 ans ou plus en emploi.  
 Note de lecture : en 2019, parmi les architectes âgés de moins de 40 ans, 47 % sont des femmes (contre 30 % en 1995)

Source: Insee, enquêtes Emploi 1994-2020/Traitements DEPS, ministère de la Culture

On note toutefois une progression de la part des femmes parmi les individus âgés de moins de 40 ans entre 1995 et 2019. Cette progression touche particulièrement les photographes et les métiers d'art qui sont, comme les architectes, les plus concernés par la féminisation de leurs professions (tableau 3).

Les professions littéraires se distinguent de la plupart des professions culturelles par une légère surreprésentation féminine (53 %), particulièrement chez les auteurs littéraires et traducteurs où les femmes forment 62 % des effectifs (tableau 2).

## Un vieillissement des professionnels de la culture qui suit la tendance générale de la population active

À l’instar de la population active en emploi, les professions de la culture connaissent ces dernières années un vieillissement progressif avec une part de plus en plus faible des individus âgés de moins de 40 ans : leur proportion passe ainsi de 52 % en 1995 à 43 % en 2019 (tableau 2). La baisse de la part des moins de 40 ans touche aussi bien les femmes que les hommes exerçant une profession culturelle ou artistique (respectivement – 10 points et – 8 points). Avec une moyenne d’âge de 42 ans, les femmes exerçant une profession culturelle sont plus jeunes que leurs collègues masculins (les hommes sont âgés en moyenne de 44 ans).

Ce vieillissement des professions culturelles ne concerne toutefois que les salariés, au sein desquels la part des moins de 40 ans passe de 60 % en 1995 à 46 % en 2019. La population des non-salariés en revanche rajeunit durant cette même période : 38 % d’entre eux ont moins de 40 ans en 2019 contre 33 % vingt-cinq ans plus tôt.

Ce vieillissement touche toutes les professions culturelles à l’exception des architectes, des photographes et des artistes plasticiens. La baisse de la part des moins de 40 ans concerne plus particulièrement les artistes des spectacles et les professeurs d’art (– 29 points entre 1995 et 2019).

En 2019, un peu plus de la moitié des professionnels de la culture ont entre 30 et 50 ans, avec une distribution assez comparable à celle observée chez l’ensemble des actifs en emploi (graphique 3). On remarque cependant des différences de répartition selon la profession culturelle exercée.

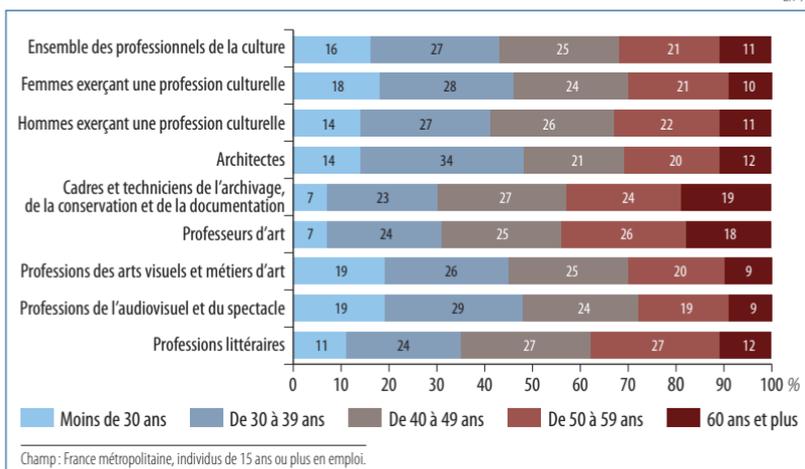
On note ainsi une présence plus marquée des jeunes de moins de 30 ans parmi les professions des arts graphiques, de la mode et de la décoration, ainsi que parmi les techniciens de l’audiovisuel et du spectacle (24 % contre 16 % pour l’ensemble des professions culturelles). Ces deux dernières professions se distinguent également par une sous-représentation des seniors (âgés de 60 ans et plus), respectivement 5 % et 4 % contre 11 % pour l’ensemble des professions culturelles.

À l’inverse, les cadres et techniciens de l’archivage, de la conservation et de la documentation comme les professeurs d’art et les artistes plasticiens se caractérisent par une surreprésentation des seniors au détriment des jeunes de moins de 30 ans.

Chez les architectes et les photographes, c’est la tranche d’âge des 30-40 ans qui concentre le plus de professionnels (plus d’un tiers). Il en est de même, mais dans une moindre mesure, chez les cadres artistiques, de programmation et de production.

### Graphique 3 – Répartition en 2019 des professions culturelles selon l'âge

En %



Source : Insee, enquêtes Emploi 1994-2020/Traitements DEPS, ministère de la Culture

La présence des individus âgés entre 40 et 50 ans est, quant à elle, légèrement plus marquée chez les auteurs littéraires et les traducteurs ainsi que parmi les métiers d'art.

### Des professionnels de la culture de plus en plus diplômés

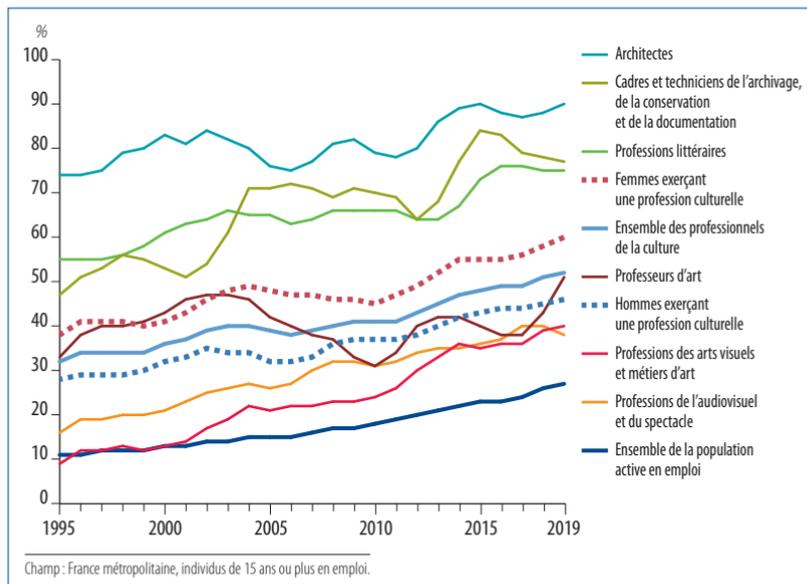
Alors que la part des titulaires d'un diplôme équivalent au moins à un bac + 3 augmente de 16 points parmi la population active en emploi entre 1995 et 2019, passant ainsi de 11 à 27 %, cette part au sein des professions culturelles croît davantage (+ 20 points) durant cette même période (graphique 4) pour atteindre 52 % en 2019, soit près de deux fois plus que dans l'ensemble de la population des actifs en emploi. La moitié des professionnels de la culture possède ainsi un diplôme équivalent au moins à un bac + 3 en 2019.

Avec une progression de 31 points, les professions des arts visuels et des métiers d'art connaissent l'évolution la plus importante de la part des titulaires d'un diplôme équivalent au minimum à un bac + 3 entre 1995 et 2019, suivis de près par les cadres et techniciens de l'archivage, de la conservation et de la documentation.

Avec une augmentation de 22 points entre 1995 et 2019, la part des femmes titulaires au minimum d'un bac + 3 parmi les femmes exerçant une profession culturelle augmente plus rapidement que

**Graphique 4 – Évolution de la part des titulaires d'au moins un bac + 3 selon la profession culturelle ou artistique exercée, de 1995 à 2019**

En %



Source : Insee, enquêtes Emploi 1994-2020/Traitements DEPS, ministère de la Culture

celle de leurs homologues masculins et y reste plus importante (60 % pour les femmes contre 46 % pour les hommes en 2019).

L'évolution de la part des titulaires d'un CAP-BEP est identique pour les deux populations (population active en emploi et professions culturelles) et connaît une baisse de l'ordre de 8 points entre 1995 et 2019. Ce sont les photographes qui enregistrent la baisse la plus importante (- 29 points), avec une part largement moins importante parmi les jeunes générations exerçant cette profession en 2019. Les titulaires d'un CAP-BEP représentent ainsi 5 % des photographes âgés de moins de 40 ans et 15 % de ceux ayant 40 ans et plus.

En 2019, les non-diplômés et les titulaires d'un CAP-BEP représentent chacun 7 % de l'ensemble des professions culturelles, soit des parts respectivement deux et trois fois moins importantes que celles constatées parmi la population active en emploi (tableau 4). Ce sont les métiers d'art<sup>6</sup> qui présentent la part la plus importante de non-diplômés (16 %) et surtout de titulaires d'un CAP-BEP (35 %).

6. Regroupant les artisans et ouvriers d'art (voir encadré 1).

**Tableau 4 – Répartition en 2019 des professions culturelles ou artistiques selon le plus haut niveau de diplôme obtenu**

En %

	Sans diplôme	CAP-BEP	Bac	Bac + 2 et bac + 3	Bac + 4	Bac + 5
<b>Architectes</b>	0	1	3	79	1	16
<b>Cadres et techniciens de l'archivage, de la conservation et de la documentation</b>	3	3	5	44	15	30
<b>Professeurs d'art</b>	7	4	18	53	10	7
<b>Professions des arts visuels et métiers d'art</b>	9	11	19	48	4	9
<i>Artistes plasticiens</i>	6	6	20	46	7	16
<i>Photographes</i>	9	10	27	40	5	9
<i>Professions des arts graphiques, de la mode et de la décoration</i>	8	7	17	57	3	9
<i>Métiers d'art</i>	16	35	22	21	3	3
<b>Professions de l'audiovisuel et du spectacle</b>	10	10	22	41	5	13
<i>Artistes des spectacles</i>	15	7	26	38	5	9
<i>Cadres artistiques, de programmation et de production</i>	6	11	15	45	7	17
<i>Techniciens</i>	10	11	27	37	3	12
<b>Professions littéraires</b>	3	2	7	39	14	34
<i>Journalistes et cadres de l'édition</i>	3	1	8	40	16	33
<i>Auteurs littéraires et traducteurs</i>	3	2	6	39	12	38
<b>Ensemble des professionnels de la culture</b>	7	7	16	48	6	15
<b>Ensemble de la population active en emploi</b>	14	22	20	30	3	10

Champ : France métropolitaine, individus de 15 ans ou plus en emploi.

Source : Insee, enquêtes Emploi 1994-2020/Traitements DEPS, ministère de la Culture

Ce sont les titulaires d'un bac + 2 ou 3 qui sont les plus nombreux dans les professions culturelles et en particulier parmi les architectes où huit sur dix détiennent ce niveau de diplôme. C'est le cas également des professions des arts graphiques, de la mode et de la décoration, ainsi que des professeurs d'art, qui concentrent une proportion importante de titulaires d'un diplôme équivalent à un bac + 2 ou 3.

Les professions littéraires et les cadres et techniciens de l'archivage, de la conservation et de la documentation se distinguent des autres professions culturelles et de l'ensemble des actifs en emploi par la proportion la plus importante de titulaires d'au moins un bac + 4. Ils sont ainsi près de la moitié à être titulaires d'un bac + 4 au moins et près d'un tiers d'un bac + 5 au moins.

## Une origine sociale favorisée des professionnels de la culture

L'origine sociale des professionnels de la culture est déterminée à partir de la profession et de la catégorie socioprofessionnelle (PCS) des deux parents<sup>7</sup>. Cette PCS prend en compte la situation des deux parents sans donner la priorité ni au sexe ni à la position économique d'un seul parent (généralement le père)<sup>8</sup>.

En 2019, un cinquième des professionnels de la culture ont des parents dont la PCS est à dominante cadre<sup>9</sup>, soit près de trois fois plus que pour l'ensemble de la population active en emploi. Cette part est particulièrement élevée chez les journalistes et les cadres de l'édition, les architectes ainsi que chez les artistes des spectacles (tableau 5).

Les professions culturelles se distinguent également par la présence plus marquée de professionnels dont la PCS des parents est à dominante intermédiaire<sup>10</sup>, soit près de deux fois plus que chez les actifs en emploi. Et là encore ce sont les architectes, et dans une moindre mesure les photographes, les auteurs littéraires et les traducteurs qui ont plus souvent des parents appartenant à la catégorie socioprofessionnelle à dominante intermédiaire.

Les enfants de familles à dominante ouvrière ou avec un parent ouvrier ou employé sont minoritaires parmi les actifs exerçant une profession culturelle ou artistique (respectivement 7 % et 8 % contre 18 % pour l'ensemble de la population active en emploi).

Les personnes exerçant un métier d'art, qui sont les moins diplômées parmi les professionnels de la culture, se caractérisent par une surreprésentation de professionnels avec un des parents ouvrier ou employé et une sous-représentation d'individus dont la PCS des parents est à dominante cadre (respectivement 28 % et 10 %)<sup>11</sup>.

---

7. Certaines questions de l'enquête Emploi ont évolué au fil du temps, rendant impossible la comparaison temporelle sur le long terme entre 1995 et 2019.

8. Thomas AMOSSÉ et Olivier CHARDON, « Une nomenclature socioprofessionnelle rénovée pour mieux décrire la société actuelle », dans *Emploi, chômage, revenus du travail*, Montrouge, Insee, coll. « Insee Références », 2020.

9. L'intitulé à dominante cadre inclut les cadres et professions intellectuelles supérieures et les chefs d'entreprise de plus de dix personnes actifs (les chefs d'entreprise retraités sont classés avec les petits indépendants).

10. Les ménages à dominante intermédiaire regroupent également certains ménages hétérogames de cadres.

11. Gaëlle DABET, Dominique ÉPIPHANE et Elsa PERSONNAZ, « Parcours scolaires et insertion professionnelle : l'implacable effet de l'origine sociale », *Céreq Études*, n° 51, octobre 2023.

Tableau 5 – Répartition en 2019 des professions culturelles ou artistiques selon l'origine sociale des parents

En %

	PCS des parents à dominante cadre	PCS des parents à dominante intermédiaire	PCS des parents à dominante employée	PCS des parents à dominante petit indépendant	PCS des parents à dominante ouvrière	Parents dont un est ouvrier ou employé et l'autre inactif	Parents inactifs
Architectes	28	40	13	12	4	2	2
Cadres et techniciens de l'archivage, de la conservation et de la documentation	17	24	22	11	11	12	2
Professeurs d'art	19	32	15	14	7	7	5
Professions des arts visuels et métiers d'art	17	30	21	12	7	10	3
Artistes plasticiens	22	34	16	10	6	7	5
Photographes	17	37	20	9	7	8	1
Professions des arts graphiques, de la mode et de la décoration	16	31	24	12	7	7	2
Métiers d'art	10	18	17	14	9	28	3
Professions de l'audiovisuel et du spectacle	22	29	18	10	9	8	4
Artistes des spectacles	28	27	20	10	8	6	2
Cadres artistiques, de programmation et de production	19	33	14	10	9	10	4
Techniciens	19	25	22	11	11	8	4
Professions littéraires	27	32	16	10	5	8	2
Journalistes et cadres de l'édition	29	30	17	11	5	7	1
Auteurs littéraires et traducteurs	23	36	15	9	5	9	3
<b>Ensemble des professionnels de la culture</b>	<b>21</b>	<b>31</b>	<b>18</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>3</b>
<b>Ensemble de la population active en emploi</b>	<b>8</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>16</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>4</b>

Champ : France métropolitaine, individus de 15 ans ou plus en emploi.

Source : Insee, enquêtes Emploi 1994-2020/Traitements DEPS, ministère de la Culture

## Une part stable de Franciliens

Au cours des vingt-cinq dernières années, la part des professions culturelles résidant en Île-de-France a légèrement baissé (- 2 points entre 1995 et 2019). Mais cette faible diminution ne concerne pas l'ensemble des individus exerçant une profession culturelle ou artistique. En effet, on enregistre une baisse prononcée des Franciliens parmi les auteurs littéraires, les traducteurs et les professions des arts visuels. Seuls les métiers d'art, les architectes et les professeurs d'art connaissent au contraire une augmentation de la part des habitants d'Île-de-France parmi leurs effectifs (tableau 2).

En 2019, alors qu'un actif en emploi sur cinq est Francilien, quatre sur dix le sont parmi les professions culturelles. Cette proportion élevée d'habitants d'Île-de-France est à mettre en regard avec la part des entreprises culturelles des secteurs marchands et non marchands installées dans cette région. En effet, la région Île-de-France concentre 6 % de l'ensemble des entreprises culturelles contre une moyenne nationale de 3 %, soit un peu plus de 30 000 entreprises<sup>12</sup>.

Ce sont les journalistes et les cadres de l'édition ainsi que les cadres artistiques, de programmation et de production qui sont les plus nombreux à résider en région Île-de-France, avec un peu plus d'un individu sur deux concerné. À l'inverse et malgré une légère augmentation entre 1995 et 2019, les métiers d'art et les professeurs d'art sont moins nombreux à être Franciliens (respectivement 25 % et 28 %).

## Une part stable des étrangers parmi les professionnels de la culture

En vingt-cinq ans, la part des professionnels de nationalité étrangère parmi les actifs des professions culturelles, comme celle de l'ensemble des actifs en emploi, est restée stable, mais avec des évolutions variables selon la profession culturelle ou artistique exercée. En effet, on note une baisse de la proportion des étrangers parmi les artistes plasticiens (- 8 points), les auteurs littéraires et les traducteurs (- 6 points) et les techniciens (- 4 points). À l'inverse, les professeurs d'art (+ 8 points), les métiers d'art (+ 5 points) et les architectes (+ 5 points) comptent davantage d'étrangers en leur sein en 2019 qu'en 1995 (tableau 2).

En 2019, la part des étrangers parmi les professions culturelles est similaire à celle constatée chez l'ensemble de la population active en

---

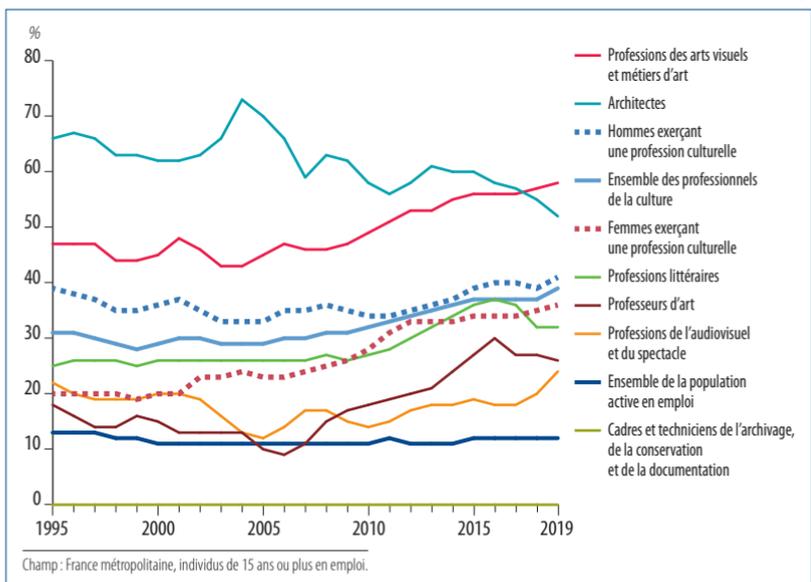
12. Atlas de la culture, <https://atlasculture.fr/fiches-regions/10>

emploi (6 %) avec des proportions qui varient de 1 % à 18 %. Même s'ils ont connu une baisse, la présence des étrangers reste plus marquée chez les auteurs littéraires et les traducteurs (18 %). L'augmentation de la part des étrangers parmi les professeurs d'art, les métiers d'art et les architectes les placent à un niveau supérieur à la moyenne des professions culturelles.

## Trois fois plus de non-salariés parmi les professionnels de la culture que parmi la population active en emploi

Alors que la part des non-salariés connaît un léger recul chez les actifs occupés entre 1995 et 2019, celle des professionnels culturels augmente de 8 points durant cette même période (graphique 5), pour atteindre 39 %, soit plus de trois fois plus que dans l'ensemble de la population active en emploi (12 %). Ce sont les photographes (parmi lesquels la part de non-salariés atteint 81 % en 2019), les professions des arts graphiques, de la mode et de la décoration (48 % en 2019) et les auteurs littéraires et les traducteurs (75 %) qui connaissent la plus

Graphique 5 – Évolution de la part d'indépendants selon la profession culturelle ou artistique exercée, de 1995 à 2019



Source : Insee, enquêtes Emploi 1994-2020/Traitements DEPS, ministère de la Culture

importante progression de cette part en vingt-cinq ans. À l'inverse, on note une baisse de la proportion des indépendants parmi les architectes (52 % en 2019) et parmi les artistes plasticiens, où cette part reste toutefois élevée en 2019 (80 %).

En revanche, les professions de l'audiovisuel et du spectacle et en particulier les techniciens sont les moins nombreux à travailler dans le cadre du non-salariat, respectivement 24 % et 7 % d'entre eux. Cela peut s'expliquer par l'accès, à des conditions particulières, de ces individus à l'indemnisation par l'assurance chômage au titre des annexes 8 et 10, en cas d'exercice d'une activité salariée. Les journalistes et les cadres de l'édition sont également très peu nombreux à être indépendants (36 %) ; pour les journalistes en particulier, ce sont le salariat permanent (CDD et CDI) et le salariat pigiste qui sont les plus fréquents<sup>13</sup>.

Le non-salariat s'est aussi beaucoup développé chez les femmes exerçant une profession culturelle (36 % en 2019 contre 20 % en 1996), sans pour autant atteindre le niveau enregistré chez leurs homologues masculins (41 % en 2019 contre 39 % en 1995).

## Une organisation du travail caractérisée par l'irrégularité des horaires et un travail atypique fréquent

L'organisation du travail des professionnels de la culture est appréhendée à travers deux paramètres : la régularité des horaires de travail d'une semaine sur l'autre et la présence d'horaires atypiques. Les horaires atypiques désignent les heures de travail effectuées en dehors des horaires habituels de travail : travailler le samedi ou le dimanche, tôt le matin ou tard le soir.

Un peu plus d'un tiers des professionnels de la culture ont des horaires de travail variables d'une semaine sur l'autre (tableau 6). Cette irrégularité dans l'organisation du travail ne concerne qu'un cinquième de l'ensemble de la population active en emploi. Elle est davantage fréquente chez les photographes (67 %), parmi les professionnels de l'audiovisuel et du spectacle (47 %) – et tout particulièrement chez les artistes des spectacles (53 %) – ainsi que chez les professions littéraires (44 %). En revanche, les cadres et techniciens de l'archivage, de la conservation et de la documentation ainsi que les professeurs d'art, caractérisés par la dominance du salariat, sont moins concernés par cette irrégularité dans l'organisation du temps de travail.

---

13. Astérisque. *La lettre de la Scam*, n° 62, mars 2019.

Tableau 6 – Organisation du temps de travail en 2019 selon la profession culturelle ou artistique exercée

En %

	En horaires variables		A travaillé au cours des quatre dernières semaines <sup>1</sup>				au moins un horaire atypique
	d'une semaine sur l'autre <sup>1</sup>	le soir (entre 20 h et minuit) <sup>2</sup>	la nuit (entre minuit et 5 h) <sup>2</sup>	au moins deux samedis	au moins deux dimanches	au moins un	
Architectes	25	46	7	24	9	53	
Cadres et techniciens de l'archivage, de la conservation et de la documentation	10	22	2	16	5	34	
Professeurs d'art	16	49	8	43	11	65	
Professions des arts visuels et métiers d'art	37	41	12	33	18	50	
Artistes plasticiens	47	44	16	46	31	63	
Photographes	67	57	15	47	20	70	
Professions des arts graphiques, de la mode et de la décoration	30	37	11	24	13	43	
Métiers d'art	21	26	6	37	12	44	
Professions de l'audiovisuel et du spectacle	47	50	18	35	21	62	
Artistes des spectacles	53	58	19	42	25	70	
Cadres artistiques, de programmation et de production	44	50	18	33	21	59	
Techniciens	45	47	19	32	18	57	
Professions littéraires	44	50	10	31	23	56	
Journalistes et cadres de l'édition	40	50	8	26	21	56	
Auteurs littéraires et traducteurs	51	48	15	40	27	57	
<b>Ensemble des professionnels de la culture</b>	<b>37</b>	<b>46</b>	<b>12</b>	<b>33</b>	<b>18</b>	<b>56</b>	
Femmes exerçant une profession culturelle	33	41	7	30	15	60	
Hommes exerçant une profession culturelle	40	49	16	35	20	51	
Non-salariés exerçant une profession culturelle	52	56	16	46	25	69	
Salariés exerçant une profession culturelle	28	39	10	24	13	47	
<b>Ensemble de la population active en emploi</b>	<b>21</b>	<b>25</b>	<b>9</b>	<b>28</b>	<b>14</b>	<b>41</b>	
Femmes	20	22	6	28	14	39	
Hommes	22	28	12	27	13	42	
Non-salariés	37	41	9	54	27	67	
Salariés	18	23	9	24	12	37	

1. Les résultats ne sont pas directement comparables avec ceux de 2011 de Culture-Études 2014-1.

2. Quel que soit le nombre d'heures travaillées.

Champ : France métropolitaine, individus de 15 ans ou plus en emploi.

La moitié des professionnels de la culture est soumise à au moins un horaire atypique ([tableau 6](#))<sup>14</sup>. Ce sont les photographes (70 %), les artistes des spectacles (70 %) et les artistes plasticiens (63 %) qui sont les plus touchés par cette forme d'organisation du travail. À l'inverse, les cadres et les techniciens de l'archivage, de la conservation et de la documentation y sont moins souvent assujettis (34 %).

Travailler le soir (entre vingt heures et minuit) durant les quatre dernières semaines constitue l'horaire atypique le plus répandu et concerne près de la moitié des professionnels de la culture. Cette proportion est près de deux fois plus élevée que celle constatée parmi l'ensemble des actifs en emploi en 2019. Cette forme d'emploi atypique concerne davantage les artistes des spectacles (58 %) et les photographes (57 %). Elle est en revanche très peu répandue parmi les cadres et techniciens de l'archivage, de la conservation et de la documentation (22 %) et les métiers d'art (26 %).

Le fait de travailler la nuit (entre minuit et cinq heures du matin) ou au moins deux dimanches, au cours des quatre dernières semaines, concerne peu de professionnels de la culture (respectivement 12 % et 18 %), même si ce niveau reste plus élevé que celui constaté au sein de l'ensemble de la population des actifs en emploi (respectivement 9 % et 14 %). Les professions de l'audiovisuel et du spectacle, les auteurs littéraires et les traducteurs font plus souvent face à ces horaires décalés.

Les femmes et les salariés semblent moins concernés par ces formes atypiques d'organisation du travail. Ils sont ainsi moins nombreux à connaître une organisation du temps de travail irrégulière ou à subir des horaires atypiques. Cela est particulièrement visible sur l'irrégularité des horaires de travail d'une semaine sur l'autre qui concerne 40 % des hommes contre 33 % des femmes et 52 % des non-salariés contre 28 % des salariés.

## Un temps de travail variable

En vingt-cinq ans, l'ensemble des professions culturelles, tout comme l'ensemble des actifs en emploi, connaissent une augmentation du temps de travail. En effet, entre 1995 et 2019, la proportion des professionnels de la culture travaillant moins de 20 heures par semaine, en comptant toutes les activités professionnelles, diminue de 9 points alors que celle des individus cumulant entre 35 et 40 heures de travail augmente d'autant. On observe cependant des évolutions du temps de travail différentes selon la profession principale exercée ([tableau 7](#)).

---

14. Depuis 2013, la formulation des questions relatives aux horaires atypiques ne concerne que la période de quatre semaines s'achevant par la semaine de référence, alors que jusqu'en 2012, elle était posée en toute généralité, sans se limiter aux quatre dernières semaines.

Tableau 7 – Répartition des professions culturelles ou artistiques selon le nombre d'heures travaillées en 1995 et 2019

En %

	1995			2019				
	Moins de 20 heures	De 20 heures à moins de 35 heures	40 heures et plus	Moins de 20 heures	De 20 heures à moins de 35 heures	40 heures et plus		
Architectes	11	6	9	74	3	7	25	65
Cadres et techniciens de l'archivage, de la conservation et de la documentation	24	26	33	17	3	15	59	23
Professeurs d'art	65	21	5	9	42	27	13	18
Professions des arts visuels et métiers d'art	12	12	32	44	8	16	34	42
Artistes plasticiens	23	23	9	45	7	17	19	56
Photographes	12	9	22	56	15	24	18	43
Professions des arts graphiques, de la mode et de la décoration	12	11	35	42	6	15	41	38
Métiers d'art	7	9	43	41	9	13	40	38
Professions de l'audiovisuel et du spectacle	25	22	15	38	16	18	27	39
Artistes des spectacles	38	31	9	22	28	29	16	26
Cadres artistiques, de programmation et de production	18	16	9	58	12	26	8	54
Techniciens	15	15	33	37	11	14	45	30
Professions littéraires	20	13	16	51	13	17	20	50
Journalistes et cadres de édition	18	11	16	55	11	11	22	57
Auteurs littéraires et traducteurs	26	18	15	41	16	30	18	35
<b>Ensemble des professionnels de la culture</b>	<b>22</b>	<b>16</b>	<b>21</b>	<b>40</b>	<b>13</b>	<b>17</b>	<b>28</b>	<b>42</b>
Femmes exerçant une profession culturelle	29	21	24	27	14	20	31	35
Hommes exerçant une profession culturelle	18	13	19	50	12	14	26	48
Non-salariés exerçant une profession culturelle	17	14	8	61	13	21	13	53
Salariés exerçant une profession culturelle	24	17	27	31	13	14	38	36
<b>Ensemble de la population active en emploi</b>	<b>17</b>	<b>12</b>	<b>37</b>	<b>33</b>	<b>6</b>	<b>13</b>	<b>46</b>	<b>35</b>

Champ : France métropolitaine, individus de 15 ans ou plus en emploi.

Source : Insee, enquêtes Emploi 1994-2020/Traitements DFPS, ministère de la Culture

En 2019, comparés à l'ensemble de la population active en emploi, les professionnels de la culture se caractérisent par une prévalence particulièrement élevée de ceux qui enregistrent – pour l'ensemble de leurs activités professionnelles – moins de 20 heures travaillées (13 % contre 6 %), mais aussi de ceux qui déclarent un important volume horaire hebdomadaire total (42 % travaillent 40 heures et plus contre 35 % au sein de l'ensemble des actifs en emploi). Le temps de travail est cependant variable selon la profession culturelle exercée, le sexe et la nature de l'activité.

Les professeurs d'art et les artistes des spectacles, même s'ils connaissent en vingt-cinq ans une baisse de la part des personnes concernées, restent surreprésentés parmi ceux travaillant moins d'heures qu'un temps complet : respectivement 69 % et 57 % travaillent moins de 35 heures par semaine en 2019.

Les architectes (65 %), les journalistes et les cadres de l'édition (57 %) et les artistes plasticiens (56 %) vivent des journées plus chargées. Ils sont ainsi plus nombreux à travailler plus de 40 heures par semaine pour l'ensemble de leurs activités professionnelles. Les architectes se distinguent cependant des deux autres professions culturelles par la baisse à la fois de ceux travaillant moins de 20 heures par semaine et de ceux ayant des semaines de 40 heures et plus (respectivement – 8 points et – 9 points).

La comparaison entre les semaines de travail des hommes et des femmes montre que les premiers sont soumis à des semaines de travail plus chargées (48 % travaillent 40 heures et plus par semaine contre 35 % des femmes).

Malgré une baisse significative en vingt-cinq ans de la part des indépendants enregistrant 40 heures et plus par semaine, ils continuent d'être nombreux à avoir des semaines de travail chargées. Ils sont ainsi plus de la moitié à cumuler au moins 40 heures de travail par semaine.

## Une pluriactivité plus fréquente chez les professionnels de la culture

La pluriactivité est définie en opposition à la monoactivité, qui désigne la situation d'emploi unique : il s'agit pour les salariés d'exercer une seule profession pour un seul employeur, et d'exercer une seule profession à son compte pour les non-salariés<sup>15</sup>.

Pour le salarié, le pluriactif est défini comme celui qui cumule plusieurs activités professionnelles en exerçant une même profession

---

15. Claire LÉTROUBLON et Lisa MOURLOT, « Les pluriactifs : quels sont leurs profils et leurs durées de travail ? », *Dares Analyses*, n° 060, octobre 2016.

pour plusieurs employeurs ou en exerçant plusieurs professions différentes pour un ou plusieurs employeurs. En revanche, les non-salariés, en raison de l'absence de relation salariale, ne peuvent être que pluriprofessions<sup>16</sup>.

En 2019, 15 % des professionnels de la culture exercent plusieurs activités professionnelles. Cette proportion s'élève seulement à 5 % parmi l'ensemble de la population active en emploi (tableau 8a). Les salariés exerçant plusieurs activités – qu'ils soient pluriemployeurs ou pluriprofessions – représentent 10 % de l'ensemble des professions culturelles. Ce sont les professeurs d'art et les artistes des spectacles salariés qui sont les plus nombreux à être pluriactifs (31 %), qu'ils soient pluriemployeurs (respectivement 13 et 16 %) ou pluriprofessions (19 % et 16 %).

Alors que seulement 17 % des salariés culturels mono-actifs travaillent à temps partiel dans leur activité principale, cette proportion s'élève à 60 % chez les salariés pluriactifs. Ce temps partiel (cf. *supra*) est davantage contraint<sup>17</sup> pour ces pluriactifs (52 % concernés contre 40 % des monoactifs) : le travail à temps partiel choisi pour des raisons personnelles ou familiales ne concerne que 14 % des salariés pluriactifs, contre 45 % des mono-actifs.

Chez les non-salariés, ce sont les auteurs littéraires et traducteurs (12 %) et les photographes (10 %) qui sont davantage pluriprofessions. Parmi les pluriactifs dont l'activité principale est non salariée, 52 % exercent une deuxième activité<sup>18</sup> en tant que salarié (tableau 8b). Quatre sur dix exercent une seconde activité professionnelle non salariée. En revanche, les individus pluriactifs exerçant à titre principal une activité salariée sont plus nombreux à être également salariés dans leur deuxième activité professionnelle : seulement un tiers d'entre eux cumulent une activité salariée et une activité indépendante.

## Une fragmentation des contrats de travail

En vingt-cinq ans, la part des contrats de travail à durée déterminée (CDD) s'est développée légèrement plus rapidement pour les salariés exerçant une profession culturelle ou artistique que pour l'ensemble des salariés de la population active en emploi (+ 9 points contre + 6 points entre 1995 et 2019). Cette augmentation de la part des individus en CDD constatée entre 1995 et 2019 concerne davantage les artistes des spectacles (+ 19 points), les photographes salariés (+ 18 points)

---

16. Un individu qui exerce une même profession en tant que salarié et non-salarié est considéré comme exerçant plusieurs professions différentes.

17. Car ils n'ont pas la possibilité de travailler davantage dans leur activité principale.

18. Dans 85 % des cas, ils n'exercent qu'une seule activité supplémentaire.

Tableau 8a – La pluriactivité en 2019 dans les professions culturelles ou artistiques

En %

	Monoactifs		Salariés		Non-salariés		Pluriactifs		Salariés		Non-salariés		Ensemble	
			employeurs	pluri-professions	employeurs	pluri-professions	employeurs	pluri-professions	employeurs	pluri-professions	employeurs	pluri-professions	employeurs	pluri-professions
Architectes	93	44	1	3	1	3	7	1	3	3	3	100		
Cadres et techniciens de l'archivage, de la conservation et de la documentation	97	97	1	2	1	2	3	1	2	0	0	100		
Professeurs d'art	65	43	13	19	13	19	35	13	19	4	4	100		
Professions des arts visuels et métiers d'art	91	39	1	2	1	2	9	1	2	6	6	100		
Artistes plasticiens	92	19	0	7	0	7	8	0	7	7	7	100		
Photographes	89	18	1	1	1	1	11	1	1	10	10	100		
Professions des arts graphiques, de la mode et de la décoration	91	48	2	2	2	2	9	2	2	5	5	100		
Métiers d'art	92	47	1	1	1	1	8	1	1	6	6	100		
Professions de l'audiovisuel et du spectacle	78	58	8	9	8	9	22	8	9	4	4	100		
Artistes des spectacles	63	47	16	16	16	16	37	16	16	5	5	100		
Cadres artistiques, de programmation et de production	87	55	3	5	3	5	13	3	5	5	5	100		
Techniciens	85	80	6	7	6	7	15	6	7	1	1	100		
Professions littéraires	87	61	2	5	2	5	13	2	5	6	6	100		
Journalistes et cadres de l'édition	89	81	3	5	3	5	11	3	5	3	3	100		
Auteurs littéraires et traducteurs	84	21	1	3	1	3	16	1	3	12	12	100		
<b>Ensemble des professionnels de la culture</b>	<b>85</b>	<b>51</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>15</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>100</b>		
Femmes	85	53	4	6	4	6	15	4	6	5	5	100		
Hommes	85	49	4	6	4	6	15	4	6	5	5	100		
<b>Ensemble de la population active en emploi</b>	<b>95</b>	<b>83</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>100</b>		

Champ : France métropolitaine, individus de 15 ans ou plus en emploi.

Source : Insee, enquêtes Emploi 1994-2020/Traitements DEPS, ministère de la Culture

**Tableau 8b – Répartition des professions culturelles pluriactives selon le statut de l'activité principale et de la deuxième activité**

En %

Deuxième activité	Activité principale		
	Non-salariés	Salariés	Ensemble
À son compte	43	36	38
Salarié chef d'entreprise, gérant mandataire, PDG	4	1	2
Salarié	52	61	59
Travaille pour un membre de sa famille sans être salarié	1	2	2

Note de lecture : 43 % des non-salariés pluriactifs exercent une seconde activité indépendante et 52 % cumulent une activité non salariée et une activité salariée.  
 Champ : France métropolitaine, individus de 15 ans ou plus exerçant une profession culturelle et pluriactifs.

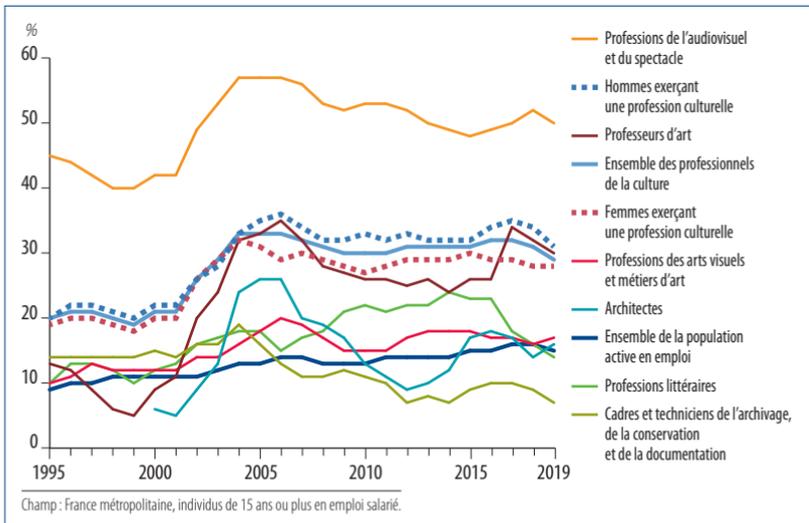
Source : Insee, enquêtes Emploi 1994-2020/Traitements DEPS, ministère de la Culture

et les professeurs d'art (+ 17 points). En revanche, les salariés cadres artistiques, de programmation et de production connaissent une plus importante stabilité de l'emploi avec une baisse de la part des salariés ayant des contrats à durée déterminée de 14 points durant cette même période (graphique 6).

En 2019, les CDD concernent 29 % des salariés, soit deux fois plus que pour l'ensemble des salariés de la population des actifs en emploi.

**Graphique 6 – Évolution de la part de CDD et de contrats courts parmi les salariés selon la profession culturelle ou artistique exercée, de 1995 à 2019**

En %



Source : Insee, enquêtes Emploi 1994-2020/Traitements DEPS, ministère de la Culture

La plupart d'entre eux ont des contrats courts, voire très courts : ils sont ainsi 43 % à avoir un contrat de travail de moins d'un mois contre 7 % parmi l'ensemble des salariés. Les salariés culturels se distinguent également par la sous-représentation des contrats à durée déterminée d'au moins douze mois (10 % contre 28 % pour l'ensemble de salariés).

Ce sont les salariés artistes et techniciens de l'audiovisuel et des spectacles qui sont les plus nombreux à être recrutés en CDD en 2019 (respectivement 70 % et 43 %) et davantage sur des contrats de très courte durée. Ainsi, près de trois quarts des artistes des spectacles et un peu plus de la moitié des techniciens ont des contrats de travail de moins d'un mois. Cette surreprésentation des contrats courts pour ces salariés est due à la nature même de leur activité, qui est organisée par projets et suppose une alternance fréquente entre périodes travaillées et non travaillées<sup>19</sup>. Les techniciens et les artistes de l'audiovisuel et des spectacles ont également la particularité d'être recrutés moyennant un contrat à durée déterminée appelé CDD d'usage<sup>20</sup>, qui constitue une dérogation particulière au CDD ordinaire. Ce type de contrat peut être conclu pour la durée d'une mission de quelques heures, d'une journée ou de plusieurs journées.

Les artistes plasticiens salariés – qui représentent 20 % seulement de l'ensemble des artistes plasticiens – ainsi que les journalistes et les cadres de l'édition salariés (88 % de l'ensemble des individus exerçant cette profession), occupent plus souvent des emplois stables avec une faible proportion d'entre eux concernés par les contrats à durée déterminée (respectivement 2 % et 12 %). La part des salariés en CDD chez les hommes exerçant une profession culturelle augmente légèrement plus que chez les femmes (+ 11 points contre + 9 points entre 1995 et 2019). En 2019, les hommes présentent une part légèrement plus importante de salariés en CDD (31 % contre 28 % des femmes) et ils sont plus nombreux à avoir des contrats de travail de moins d'un mois : un peu plus d'un homme sur deux contre un tiers des femmes. Ces dernières sont plus nombreuses à avoir des contrats de travail s'étendant sur de plus longues périodes.

---

19. Sabina ISSEHNANE et Wided MERCHAQUI, *Trajectoires des intermittents du spectacle indemnisés*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2020-4.

20. Le CDD d'usage est réservé à certains secteurs d'activité dont ceux de l'audiovisuel et du spectacle vivant.

## Les relations personnelles ou professionnelles, premier canal d'entrée dans l'entreprise

En 2019, pour intégrer l'entreprise où ils exercent leur emploi principal, les salariés de la culture mobilisent en priorité leurs relations personnelles ou professionnelles (38 %) ([tableau 9](#)). Viennent ensuite les candidatures spontanées (36 %) puis les réponses à des annonces (13 %) et les intermédiaires publics et privés<sup>21</sup> (12 %). Pour l'ensemble des actifs en emploi, ce sont les candidatures spontanées qui constituent le premier canal de recherche d'emploi, suivies par les relations personnelles ou professionnelles.

**Tableau 9 – Canal d'entrée dans l'entreprise pour les salariés professionnels de la culture en 2019**

En %

	Candidature spontanée	Relations personnelles ou professionnelles	Par annonces ou par voie de concours	Autre
Architectes	45	29	12	13
Cadres et techniciens de l'archivage, de la conservation et de la documentation	32	29	36	4
Professeurs d'art	23	45	20	13
Professions des arts visuels et métiers d'art	38	34	12	16
<i>Artistes plasticiens</i>	34	27	22	17
<i>Photographes</i>	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
<i>Professions des arts graphiques, de la mode et de la décoration</i>	40	34	9	17
<i>Métiers d'art</i>	28	45	15	13
Professions de l'audiovisuel et du spectacle	36	42	11	11
<i>Artistes des spectacles</i>	41	38	13	9
<i>Cadres artistiques, de programmation et de production</i>	34	42	11	14
<i>Techniciens</i>	33	47	10	11
Professions littéraires	38	42	9	11
<i>Journalistes et cadres de l'édition</i>	39	44	7	10
<i>Auteurs littéraires et traducteurs</i>	33	31	21	16
<b>Ensemble des professionnels de la culture</b>	<b>36</b>	<b>38</b>	<b>13</b>	<b>12</b>
Femmes exerçant une profession culturelle	35	38	15	11
Hommes exerçant une profession culturelle	36	39	12	13
<b>Ensemble de la population active en emploi</b>	<b>39</b>	<b>32</b>	<b>16</b>	<b>14</b>

n.s. : non significatif  
 Champ : France métropolitaine, individus de 15 ans ou plus en emploi.

Source : Insee, enquêtes Emploi 1994-2020/Traitements DEPS, ministère de la Culture

21. Pôle emploi, Apec, cabinet de recrutement.

Les techniciens, les journalistes et les cadres de l'édition ainsi que les cadres artistiques, de programmation et de production ont plus souvent recours aux relations personnelles et professionnelles pour trouver un emploi (respectivement 47 %, 44 % et 42 %). Dans les secteurs du spectacle vivant et de l'audiovisuel en particulier, où on constate un enchaînement de projets différents, l'accès constant à l'emploi passe par la formation d'une bonne réputation<sup>22</sup> et par le développement de relations professionnelles avec les employeurs potentiels<sup>23</sup>.

Les cadres et techniciens de l'archivage, de la conservation et de la documentation sont pour près de la moitié fonctionnaires, ce qui peut expliquer la part plus importante de ceux qui sont passés par les annonces et les concours pour être recrutés (36 %).

Pour les architectes et les professions des arts graphiques, de la mode et de la décoration, ce sont plutôt les candidatures spontanées qui priment dans la recherche d'un emploi (respectivement 45 % et 40 %).

## Plus de travail à temps partiel chez les salariés professionnels de la culture que chez l'ensemble des salariés

Entre 1995 et 2019, la part des salariés culturels travaillant à temps partiel dans leur activité principale a légèrement augmenté (+ 3 points en moyenne), mais les évolutions sont variables selon les professions culturelles (de - 18 points pour les cadres et techniciens de l'archivage, de la conservation et de la documentation à + 8 points pour les professeurs d'art). En 2019 comme déjà en 1995, ce travail à temps partiel concerne plus souvent les salariés exerçant une profession culturelle ou artistique que l'ensemble des salariés. Ainsi, en 2019, 27 % des salariés culturels travaillent à temps partiel, cette proportion s'élevant à 18 % parmi l'ensemble des salariés ([graphique 7](#)).

Les femmes exerçant leur activité principale à temps partiel restent surreprésentées parmi les salariées professionnelles de la culture, bien que leur part connaisse un léger recul entre 1996 et 2020 (- 1 point). Ainsi, 32 % des femmes travaillent à temps partiel en 2019 contre 23 % de leurs homologues masculins.

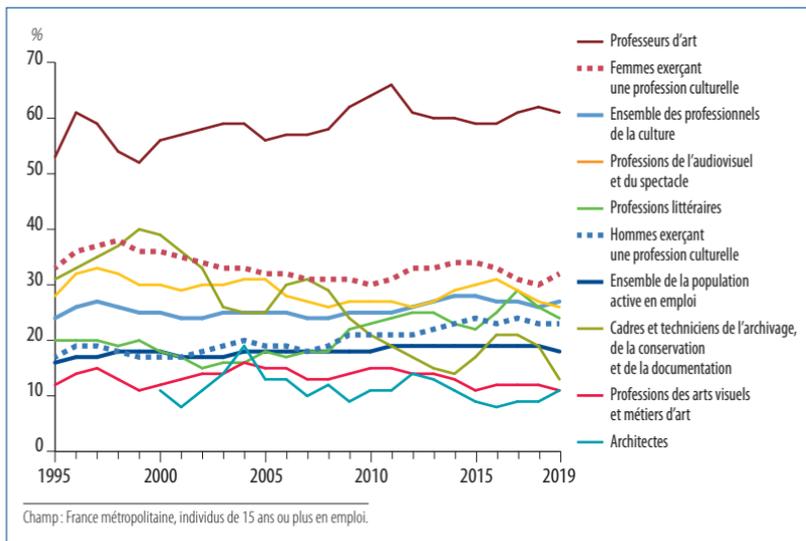
---

22. Pierre-Michel MENDER, *Les Intermittents du spectacle. Sociologie d'une exception*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2005.

23. Olivier Pilmis, « Des "employeurs multiples" au "noyau dur" d'employeurs : relations d'emploi et concurrence sur le marché des comédiens intermittents », *Sociologie du travail*, vol. 49, n° 3, 2007.

Graphique 7 – Évolution de la part de salariés à temps partiel, selon la profession culturelle ou artistique exercée, de 1995 à 2019

En %



Source : Insee, enquêtes Emploi 1994-2020/Traitements DEPS, ministère de la Culture

Les artistes des spectacles (47 %), les auteurs littéraires et les traducteurs (48 %) et surtout les professeurs d'art (61 %) sont plus nombreux à déclarer travailler à temps partiel dans leur activité principale. À l'inverse, les artistes plasticiens (6 %), les métiers d'art (8 %) et les architectes (11 %) sont sous-représentés parmi les individus concernés par cette forme d'emploi.

Les salariés de la culture travaillant à temps partiel se distinguent de l'ensemble des salariés à temps partiel par leur quotité de temps partiel dans leur activité principale : 9 % seulement exercent leur activité principale avec une quotité de travail de 80 % tandis que 43 % travaillent moins d'un mi-temps contre respectivement 22 % et 24 % de l'ensemble de salariés (tableau 10). Le fait de travailler moins d'un mi-temps est plus répandu chez les artistes des spectacles (54 %) et les professeurs d'art (59 %), qui sont par ailleurs nombreux à être pluriactifs.

Interrogés sur les raisons qui les ont poussés à travailler à temps partiel, les professionnels de la culture concernés sont plus nombreux, comparés à l'ensemble des salariés à temps partiel, à déclarer l'avoir subi à cause de l'impossibilité de travailler davantage dans leur activité principale (45 % contre 39 %). Les artistes des spectacles (65 %), les cadres artistiques, de programmation et de production (59 %) et les

Tableau 10 – Temps partiel et sous-emploi parmi les salariés en emploi en 2019

En %

Part de salariés à temps partiel	Quantité du temps partiel			Motif principal du temps partiel							
	Moins d'un mi-temps (50%)	Mi-temps (50%)	Entre 50 et 80%	80% de plus	Pas de possibilité de travailler davantage avec l'emploi actuel	Pour exercer une autre profession	Pour suivre des études ou une formation	Pour des raisons personnelles ou familiales (retraite par exemple)			
Architectes	11	27	14	22	20	17	20	10	13	2	54
Cadres et techniciens de l'archivage, de la conservation et de la documentation	13	10	11	17	47	16	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Professeurs d'art	61	59	11	21	4	4	51	16	6	5	21
Professions des arts visuels et métiers d'art	11	31	17	28	11	13	38	15	2	3	43
Artistes plasticiens	6	34	19	27	5	15	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Photographes	18	38	16	32	7	8	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Professions des arts graphiques, de la mode et de la décoration	11	25	16	28	16	15	31	17	4	0	48
Métiers d'art	8	43	15	26	10	5	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Professions de l'audiovisuel et du spectacle	26	46	12	27	6	9	61	10	1	2	25
Artistes des spectacles	47	54	13	22	4	8	65	9	2	3	22
Cadres artistiques, de programmation et de production	13	40	9	34	9	8	59	7	0	4	29
Techniciens	21	34	14	32	9	10	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Professionnels littéraires	24	42	15	25	8	11	22	18	6	9	45
Journalistes et cadres de l'édition	21	46	13	20	12	9	15	22	7	14	42
Auteurs littéraires et traducteurs	48	36	17	30	4	13	33	11	4	1	51
<b>Ensemble des professionnels de la culture</b>	<b>27</b>	<b>43</b>	<b>14</b>	<b>25</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>45</b>	<b>15</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>32</b>
Femmes exerçant une profession culturelle	21	44	12	28	5	10	44	15	5	5	36
Hommes exerçant une profession culturelle	28	41	15	23	12	9	44	13	4	4	31
<b>Ensemble de la population active en emploi</b>	<b>18</b>	<b>24</b>	<b>16</b>	<b>28</b>	<b>22</b>	<b>10</b>	<b>39</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>46</b>

n.s.: non significatif

Champ: France métropolitaine, individus de 15 ans ou plus en emploi.

Source: Insee, enquêtes Emploi 1994-2020/Traitements DPS, ministère de la Culture

professeurs d'art (51 %) sont les plus nombreux à avoir un temps partiel contraint, alors que les professions littéraires et en particulier les journalistes et les cadres de l'édition sont moins souvent contraints de travailler à temps partiel (respectivement 22 % et 15 %).

D'autres salariés culturels et artistiques, au contraire, choisissent le temps partiel dans l'objectif d'exercer une autre activité (15 % contre seulement 5 % de l'ensemble de salariés). Cette raison concerne particulièrement les journalistes et les cadres de l'édition (22 %).

Le travail à temps partiel dans l'activité principale pour des raisons personnelles ou familiales concerne moins souvent les salariés culturels (32 % contre 46 % de l'ensemble de salariés) et ces raisons sont particulièrement citées par les architectes (54 %), les professionnels des arts visuels et des métiers d'art (43 %) et les professions littéraires (45 %, avec 42 % parmi les journalistes et les cadres de l'édition et 51 % parmi les auteurs littéraires et les traducteurs). Les femmes sont légèrement surreprésentées parmi ces salariés culturels à temps partiel pour des raisons personnelles ou familiales, mais c'est le seul motif, parmi ceux cités pour expliquer le temps partiel, où l'on note une différence entre les deux sexes (36 % des femmes contre 31 % des hommes).

## La moitié des professionnels de la culture exercent une activité principale dans un secteur culturel

Un professionnel culturel salarié sur deux exerce en 2019 son activité principale dans un secteur culturel ([tableaux A1 et 11](#)). Les journalistes et les cadres de l'édition, les architectes ainsi que les artistes des spectacles exercent très majoritairement leur emploi salarié dans le secteur culturel. À l'inverse, les professions des arts visuels et plus encore les professionnels des métiers d'art sont plus nombreux à avoir une activité professionnelle principale dans des secteurs plus larges qui permettent néanmoins la production de produits culturels. En effet, les professionnels des métiers d'art sont surreprésentés dans le secteur de fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie (14 %), le secteur des travaux de plâtrerie (9 %) ou encore le secteur de fabrication d'instruments de musique (4 %).

Les professionnels de la culture travaillant en dehors des secteurs culturels sont particulièrement présents dans le secteur de l'administration publique générale (5 %) ; cela concerne plus souvent les professeurs d'art (21 %), les photographes (18 %) et les cadres et techniciens de l'archivage, de la conservation et de la documentation (11 %).

Tableau 11 – Caractéristiques des employeurs des salariés exerçant une profession artistique et culturelle en 2019

En %

Secteur culturel	Effectifs salariés				Nature de l'employeur		
	Moins de 10 salariés	De 10 à 49 salariés	De 50 à 249 salariés	Plus de 250 salariés	État, Hôpitaux publics	Fonction publique territoriale	Privé
Architectes	40	40	10	10	1	1	98
Cadres et techniciens de l'archivage, de la conservation et de la documentation	10	25	36	28	20	30	50
Professeurs d'art	38	27	21	14	1	49	50
Professions des arts visuels et métiers d'art	36	31	21	11	2	3	95
Artistes plasticiens	29	21	39	10	0	3	97
Photographes	32	5	37	26	2	21	77
Professions des arts graphiques, de la mode et de la décoration	35	37	17	11	3	2	95
Métiers d'art	50	24	20	6	3	2	96
Professions de l'audiovisuel et du spectacle	35	26	20	19	2	6	92
Artistes des spectacles	44	23	18	15	4	6	91
Cadres artistiques, de programmation et de production	32	24	23	22	1	6	93
Techniciens	30	31	20	19	1	7	93
Professions littéraires	19	22	25	34	2	2	96
Journalistes et cadres de édition	19	21	25	35	0	2	98
Auteurs littéraires et traducteurs	20	30	19	32	13	1	86
<b>Ensemble des professionnels de la culture</b>	<b>32</b>	<b>28</b>	<b>21</b>	<b>19</b>	<b>3</b>	<b>10</b>	<b>87</b>
Femmes exerçant une profession culturelle	32	26	21	21	3	12	85
Hommes exerçant une profession culturelle	32	30	22	17	2	8	90
<b>Ensemble de la population active en emploi</b>	<b>23</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>22</b>	<b>15</b>	<b>8</b>	<b>77</b>

Champ : France métropolitaine, individus de 15 ans ou plus en emploi.

Source : Insee, enquêtes Emploi 1994-2020/Traitements DEFS, ministère de la Culture

Le secteur de l'enseignement concerne quant à lui 4 % des professionnels de la culture. Ce sont les cadres et techniciens de l'archivage, de la conservation et de la documentation (31 %) et les professeurs d'art (21 %) qui sont les plus nombreux à travailler dans ce secteur.

Les professionnels de la culture salariés travaillent davantage pour des microétablissements avec un effectif inférieur à dix salariés (32 % contre 23 % de l'ensemble des salariés). Ce sont plus souvent les métiers d'art, les artistes des spectacles et les architectes qui exercent leur activité dans ce type d'entreprise.

En revanche, comparés à l'ensemble des salariés, les professionnels de la culture sont moins présents dans les moyennes (de 50 à 249 salariés) et grandes entreprises (250 salariés et plus) ; les architectes y sont particulièrement sous-représentés.

Concernant la nature de l'employeur de l'activité principale, les professionnels de la culture salariés se distinguent par une proportion plus importante de travailleurs du secteur privé (87 % contre 77 %). Le secteur public ne concerne que très peu de professions culturelles (13 %).

Les architectes, les journalistes et les cadres de l'édition exercent quasi exclusivement leur activité principale dans le secteur privé, tandis que les professeurs d'art salariés, et dans une moindre mesure les cadres et techniciens de l'archivage, de la conservation et de la documentation se distinguent de l'ensemble des professions culturelles par la proportion importante de ceux travaillant pour des collectivités territoriales (respectivement 49 % et 30 %). Cette dernière profession est également surreprésentée dans les fonctions publiques d'État et hospitalière (20 %).

**Encadré 1**  
**Emploi culturel**

L'emploi culturel en France peut être appréhendé selon deux approches différentes. L'approche retenue dans la présente étude prend en compte l'ensemble des personnes exerçant une profession culturelle, quel que soit le secteur d'activité dans lequel elles travaillent. Le choix des professions culturelles repose sur la nomenclature française des professions et des catégories socioprofessionnelles (PCS) de 2003. Sont ainsi retenus pour la présente étude les 23 codes détaillés de profession (tableau A1).

**Tableau A1 – Codes PCS des professions culturelles**

<b>Groupes et sous-groupes de professions culturelles</b> (regroupements diffusés jusqu'à présent)	<b>Code profession sur 4 positions</b>
<b>ARCHITECTES</b>	
Architectes libéraux	312f
Architectes salariés	382b
<b>PROFESSEURS D'ART (hors établissements scolaires)</b>	
Professeurs d'art (hors établissements scolaires)	354g
<b>PROFESSIONS DES ARTS VISUELS ET DES MÉTIERS D'ART</b>	
<i>Professions des arts visuels</i>	
Artistes plasticiens	354a
Photographes	465c
Concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration	465a
<i>Métiers d'art</i>	
Artisans d'art	214e
Ouvriers d'art	637b
<b>PROFESSIONS DE L'AUDIOVISUEL ET DES SPECTACLES</b>	
<i>Artistes des spectacles</i>	
Artistes de la musique et du chant	354b
Artistes dramatiques	354c
Artistes de la danse, du cirque et des spectacles divers	354d
<i>Cadres artistiques, de programmation et de production des spectacles</i>	
Directeurs, responsables de programmation et de production de l'audiovisuel et des spectacles	353b
Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles	353c
Indépendants gestionnaires de spectacles ou de services récréatifs	227a
<i>Techniciens</i>	
Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et de l'audiovisuel	637c
Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels	465b
<b>PROFESSIONS DU PATRIMOINE</b>	
<i>Cadres et techniciens de l'archivage, de la conservation et de la documentation</i>	
Bibliothécaires, archivistes, conservateurs de la fonction publique	351a
Cadres de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique)	372f
Sous-bibliothécaires, cadres intermédiaires du patrimoine	425a
<b>PROFESSIONS LITTÉRAIRES</b>	
<i>Journalistes et cadres de l'édition</i>	
Journalistes et rédacteurs en chef	352a
Directeurs de journaux, administrateurs de presse, directeurs d'édition (littéraire, musicale, audiovisuelle, multimédia)	353a
<i>Auteurs littéraires</i>	
Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes	352b
<i>Traducteurs</i>	
Traducteurs et interprètes	464b

Une seconde approche consiste en une entrée par secteur d'activité en utilisant la nomenclature d'activités françaises (NAF). On s'intéresse ainsi aux effectifs présents dans le secteur culturel indépendamment de la profession exercée, qu'elle soit ou non culturelle. Pour circonscrire le secteur culturel, les 34 sous-classes (codes sur 5 positions) sont retenues (tableau A2).

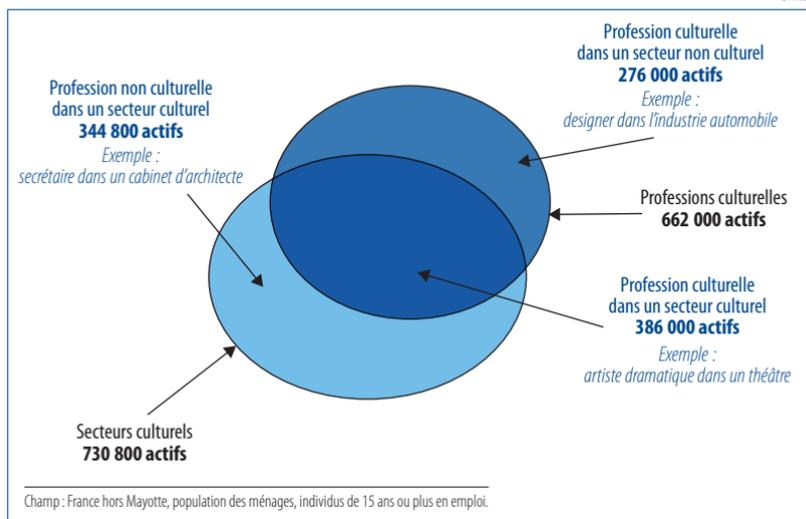
**Tableau A2 – Domaines et secteurs culturels**

<b>Domaines et secteurs culturels</b>	<b>Code NAF rév. 2, 2008 sur 5 positions</b>
<b>ARCHITECTURE</b>	
Activités d'architecture	7111Z
<b>ARTS VISUELS</b>	
Création artistique relevant des arts plastiques	9003A
Autre création artistique	9003B
Activités photographiques	7420Z
Activités spécialisées de design	7410Z
<b>AUDIOVISUEL ET MULTIMÉDIA</b>	
Production de films et de programmes pour la télévision	5911A
Production de films institutionnels et publicitaires	5911B
Production de films pour le cinéma	5911C
Postproduction de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	5912Z
Distribution de films cinématographiques	5913A
Édition et distribution vidéo	5913B
Projection de films cinématographiques	5914Z
Édition de jeux électroniques	5821Z
Édition d'enregistrements sonores	5920Z
Édition et diffusion de programmes radio	6010Z
Édition de chaînes généralistes	6020A
Édition de chaînes thématiques	6020B
Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé	4763Z
Location de cassettes et disques vidéo	7722Z
<b>ÉDUCATION/FORMATION</b>	
Enseignement artistique amateur	8552Z
<b>LIVRE ET PRESSE</b>	
Édition de livres	5811Z
Édition de journaux	5813Z
Édition de revues et périodiques	5814Z
Agences de presse	6391Z
Traduction et interprétation	7430Z
Commerce de détail de livres en magasin spécialisé	4761Z
Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé	4762Z
<b>PATRIMOINE</b>	
Gestion des bibliothèques et des archives	9101Z
Gestion des musées	9102Z
Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires	9103Z
<b>PUBLICITÉ</b>	
Activités des agences de publicité	7311Z
<b>SPECTACLE VIVANT</b>	
Arts du spectacle vivant	9001Z
Activités de soutien au spectacle vivant	9002Z
Gestion de salles de spectacles	9004Z

Ces deux approches se recoupent partiellement (**graphique A**). Ainsi, en 2019, parmi les 662 000 individus exerçant au titre de leur emploi principal une profession culturelle, 386 000 travaillent dans un secteur culturel et 276 000 exercent leur activité dans un autre secteur. En plus des professions culturelles, 272 000 individus exerçant une profession non culturelle (par exemple agent administratif) sont présents dans le secteur culturel.

**Graphique A – L'emploi culturel : professions culturelles et secteurs culturels en 2019**

Unités



Source : Insee, enquêtes Emploi 2018-2020

---

## Encadré 2

### **Le dispositif de l'indemnisation chômage au titre des annexes 8 et 10**

La première protection sociale des intermittents du spectacle remonte à 1936 avec la mise en place de conventions collectives précisant les tarifs minimaux pratiqués et les conditions d'emploi. Les premières mesures établissant l'actuel dispositif d'assurance chômage à destination des intermittents du spectacle sont prises en 1979 puis en 1984, dans le but d'étendre le droit à l'assurance chômage aux professionnels du spectacle tout en tenant compte de la spécificité de leur secteur d'activité. Depuis, le régime a connu plusieurs modifications. Le dernier changement notable des conditions d'accès à l'assurance chômage au titre des annexes 8 et 10 a eu lieu en 2016.

L'ouverture du droit à l'assurance chômage au titre des annexes 8 et 10 nécessite le recours au contrat à durée déterminée d'usage (CDDU) ou aux contrats collectifs. Ces deux types de contrats caractérisent donc l'emploi dans les secteurs du spectacle vivant et de l'audiovisuel, et constituent une dérogation au CDD ordinaire. Cette dérogation porte sur l'absence d'une durée maximale ; le contrat de travail ainsi établi peut-être conclu sans terme ; il prend fin après la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu. Il ne nécessite pas de délai de carence entre deux contrats et permet un renouvellement sans limite. Les contrats collectifs, quant à eux, permettent d'engager plusieurs intermittents avec un seul contrat.

Depuis la mise en place de la convention d'assurance chômage en 2016, la période de référence pendant laquelle on comptabilise les 507 heures nécessaires à l'ouverture du droit à l'assurance chômage est de douze mois.

Une fois que le droit à l'indemnisation par l'assurance chômage est ouvert, les intermittents du spectacle indemnisés bénéficient d'une durée d'indemnisation maximale de 243 jours.

---

---

### Encadré 3

## Les enquêtes Emploi 1995-2019

Les statistiques sur les effectifs de l'emploi culturel présentées ici s'appuient majoritairement sur l'enquête Emploi de l'Insee. La collecte de l'enquête Emploi a lieu en continu toutes les semaines de l'année. Chaque semaine, environ 8 000 individus de 15 ans ou plus répondent à l'enquête.

Les personnes enquêtées décrivent précisément leur situation à travers des questions qui permettent de déterminer si elles sont en emploi, au chômage ou inactives au sens du bureau international du travail (BIT) : une personne est en emploi si, durant une semaine donnée dite « de référence », elle est engagée dans une activité visant à produire des biens ou à fournir des services à destination d'un ou de tiers, en échange d'une rémunération ou d'un profit. Cette définition inclut les personnes « au travail » durant la semaine de référence, c'est-à-dire qui ont travaillé au moins une heure, ainsi que les personnes qui n'étaient pas « au travail » en raison d'une absence temporaire. Un même individu est interrogé à six reprises (six trimestres consécutifs) par un enquêteur de l'Insee, en face à face pour la première et la dernière interrogation, par téléphone pour les enquêtes intermédiaires. Le questionnaire, réalisé sur support informatique, est doté de nombreux filtres et questions qui permettent de limiter les risques d'erreur de saisie et de corriger les déclarations erronées. Le protocole de l'enquête Emploi est ainsi très différent de celui des enquêtes annuelles de recensement de la population, qui interrogent ponctuellement les individus et reposent sur un questionnaire autoadministré (c'est-à-dire sans enquêteur) : les caractéristiques d'emploi (nature de la profession exercée, statut d'emploi) sont par conséquent beaucoup mieux contrôlées par l'enquête Emploi que par le recensement de la population, c'est pourquoi cette source est préférée au recensement. En revanche, le recensement de la population est préféré pour déterminer des indicateurs d'emploi à des niveaux géographiques infranationaux (région, département et zone d'emploi).

Cependant, afin de garantir la robustesse et la fiabilité des résultats sur les champs restreints que constituent les professions et secteurs culturels, et de disposer d'effectifs suffisamment importants, les données présentées ici sur une année reposent sur la fusion de trois enquêtes consécutives. Ainsi par exemple, les données 2019 correspondent aux valeurs moyennes calculées sur les données des enquêtes 2018, 2019 et 2020.

L'enquête couvre le champ des départements et régions d'outre-mer (DROM) hors Mayotte depuis 2014. Pour analyser les évolutions de l'emploi depuis 1995, le champ de l'étude est restreint à la France métropolitaine. Mais des chiffres détaillés par profession culturelle sur le champ France entière sont diffusés dans les *Chiffres clés de la culture et de la communication* depuis son édition 2018.

Au fil des années, l'enquête Emploi a connu plusieurs changements. À partir de 2003, alors qu'elle était annuelle, l'enquête Emploi devient continue et elle est réalisée toutes les semaines. En 2009, le nombre de personnes enquêtées augmente de 50 %. Le questionnaire de l'enquête Emploi connaît également un changement majeur en 2013 avec la modification de certaines questions

et l'introduction d'autres questions dans le but d'enrichir la connaissance du marché du travail et de se conformer aux orientations d'Eurostat sur certains indicateurs. En 2021 enfin, le questionnaire de l'enquête Emploi et son protocole de collecte sont profondément modifiés : la nouvelle nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles de 2020 (PCS 2020) est intégrée, le questionnaire évolue pour se mettre en conformité avec le nouveau règlement européen et le mode de collecte par Internet est proposé comme mode de réponse supplémentaire en ré-interrogation. Tous ces éléments et en particulier le changement de nomenclature des PCS rendent la comparaison de l'enquête de 2021 avec les anciens millésimes plus difficile. C'est la raison pour laquelle cette présente étude rend compte des résultats de l'enquête Emploi jusqu'au millésime 2020, sans aller au-delà.

---

#### **Pour en savoir plus**

Marie GOUYON, Frédérique PATUREAU et Gwendoline VOLAT, *La Lente Féminisation des professions culturelles*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture Études », 2016-2, novembre 2016.

Marie GOUYON et Frédérique PATUREAU, *Vingt ans d'évolution de l'emploi dans les professions culturelles*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture Chiffres », 2014-6, octobre 2014.

Sabina ISSEHNANE et Wided MERCHAOUI, *Trajectoires des intermittents du spectacle indemnisés*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2020-4, novembre 2020.

Stéphanie MOLINERO, *Formations artistiques et culturelles en 2021 : 175 000 étudiants dans 700 établissements*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture Chiffres », 2023-3, novembre 2023.

Léa THOLOZAN, « Le nombre de non-salariés dans les activités culturelles a presque doublé entre 2007 et 2016 », dans *Emploi et revenus des indépendants*, Montrouge, Insee, coll. « Insee Références », 2020.

## À lire aussi



28 pages.

Téléchargeable sur le site :

<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications>

et sur [www.cairn.info](http://www.cairn.info)

CULTURE CHIFFRES 2023-3

### **Formations artistiques et culturelles en 2021 : 175 000 étudiants dans 700 établissements**

Stéphanie Molinero

Durant l'année universitaire 2021-2022, plus de 175 000 étudiants suivent une formation artistique et culturelle en France, soit 6 % des effectifs inscrits dans une formation supérieure. Ces étudiants sont répartis dans 700 établissements qui proposent plus de 2 500 formations et préparent à l'obtention de plus de 500 diplômes différents, de niveau licence, master ou doctorat. Ils sont plus souvent inscrits dans une école supérieure qu'à l'université par rapport à l'ensemble des étudiants en France. Le secteur public accueille les deux tiers des inscrits dans une formation artistique et culturelle, mais dans certains domaines de formation (arts visuels ; cinéma, audiovisuel et jeu vidéo ; techniques du son et de l'image), les effectifs inscrits dans le secteur privé sont plus importants.

Les femmes sont majoritaires au sein des formations artistiques et culturelles (62 %) mais sont sous-représentées dans certains sous-domaines de formation (création et design produit, paysage, musique, cinéma, audiovisuel et jeu vidéo). En revanche, quel que soit le domaine de formation, les étudiants titulaires d'un baccalauréat général sont toujours plus nombreux que ceux issus d'autres séries.

Un tiers des personnes inscrites dans une formation culturelle ou artistique supérieure étudie à Paris, 42 % en Île-de-France, contre respectivement 13 % et 27 % des étudiants en France.



CULTURE CHIFFRES 2023-4

## ***Billetterie du spectacle vivant en 2022***

Thibault Caïe, Léa Garcia, Amandine Schreiber,  
Laure Turner

Théâtre, cirque, musique, danse ou encore seul-en-scène... le spectacle vivant, deuxième secteur culturel en matière de poids économique après l'audiovisuel, couvre une large variété de domaines esthétiques. D'après les données déclarées auprès du dispositif du ministère de la Culture SIBIL (Système d'information billetterie) et enrichies de celles du Centre national de la musique (CNM) et de l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP), au moins 200 000 représentations de spectacle vivant ont été données en 2022, qui ont rassemblé 53 millions de spectateurs et généré une recette de billetterie de 1,7 milliard d'euros.

24 pages.  
Téléchargeable sur le site :  
[https://www.culture.gouv.fr/  
Thematiques/Etudes-et-  
statistiques/Publications](https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications)  
et sur [www.caim.info](http://www.caim.info)

La diversité du spectacle vivant induit une grande hétérogénéité d'un domaine esthétique à l'autre mais aussi au sein d'un même domaine, où le nombre de représentations, de spectateurs, la recette par billet et par représentation varient. Ainsi, les concerts rassemblent la moitié du public et génèrent les recettes les plus élevées devant le théâtre et les arts associés, les comédies musicales, l'humour, le cabaret, le music-hall et la danse. Si la diversité des propositions artistiques est grande, celle des déclarants l'est aussi. Une représentation sur deux est déclarée par une société commerciale, une sur trois par une association et une sur six par un établissement public ou une collectivité territoriale. Parallèlement, deux représentations sur dix sont données au sein du réseau constitué par les établissements publics nationaux ou les structures auxquelles le ministère de la Culture a délivré un label ou une appellation.

La fréquentation et les types de spectacles proposés sont ainsi détaillés dans cette étude qui établit une toute première photographie de la billetterie du spectacle vivant en 2022.

---

## Abstract

### **Twenty-five years employment trends in the cultural professions**

**1995-2019**

*Over the past twenty-five years, the number of people working in the cultural sector has risen sharply, far outstripping the increase in the workforce as a whole. This expansion mainly concerns the visual arts, audiovisual and performing arts professions.*

*The proportion of women in the arts and cultural professions is generally changing in the same proportion as that observed among the employed labour force between 1995 and 2019, with differences depending on the profession. Although there has been a marked increase in the number of women in certain professions, there are still slightly fewer women working in cultural and artistic professions.*

*Cultural professionals are gradually ageing, as are the working population, with an increasing proportion aged over 40. On the other hand, the population of non-salaried workers is becoming younger than that of employees in the cultural and artistic fields. Significantly more qualified, the proportion of people with at least 3 years' higher education has risen sharply between 1995 and 2019. Culture professionals are also more likely to live in the Paris region and come from a privileged social background.*

*The type of jobs held have characteristics that distinguish them from the workforce as a whole. Three times as many of them are self-employed or work in multiple jobs. They are also more likely to report working irregular hours and atypical work.*

*On the other hand, the fragmentation of employment contracts constitutes a development common to all workers but in increasingly higher proportions among cultural professionals.*

---

Directeur de la publication : Amandine Schreiber,  
cheffe du Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation  
Responsable de la publication : Inès Cartier

Date de publication : mai 2024

**Retrouvez l'ensemble des publications du DEPS :**

**<https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications>**

**[https://www.cairn.info/editeur.php?ID\\_EDITEUR=DEPS](https://www.cairn.info/editeur.php?ID_EDITEUR=DEPS)**

Le DEPS n'assurant pas de diffusion physique de ses collections de synthèse, nous vous proposons de vous informer régulièrement des parutions par message électronique.

Pour ce faire, merci de bien vouloir nous communiquer votre courriel à l'adresse  
[contact.deps@culture.gouv.fr](mailto:contact.deps@culture.gouv.fr)



En vingt-cinq ans, les professionnels de la culture ont connu une forte expansion de leurs effectifs, proportionnellement bien supérieure à celle de l'ensemble des actifs.

Architectes, professeurs d'art, professions littéraires, professionnels du patrimoine, des arts visuels et des métiers d'art, de l'audiovisuel et des spectacles: ces professions culturelles et artistiques ont la particularité de constituer un ensemble de métiers particulièrement hétérogènes.

Pour autant, elles ne sont pas restées imperméables à certaines évolutions qui ont marqué l'ensemble du monde du travail depuis 1995. Le mouvement progressif de féminisation et de vieillissement des emplois, par exemple, s'y est opéré dans les mêmes proportions que dans l'ensemble de la population active.

Nettement plus diplômés en 2019 comme en 1995, les professionnels de la culture sont également plus nombreux à être Franciliens et à avoir une origine sociale favorisée. L'emploi y est globalement marqué à la fois par le poids important, constant depuis vingt-cinq ans, du non-salariat (trois fois plus que dans l'ensemble de la population active) et par une plus grande flexibilité du salariat (davantage de fragmentation des contrats de travail, de pluri-activité et d'horaires irréguliers).

D'autres évolutions communes à l'ensemble des actifs comme l'élévation continue du niveau de diplôme et le développement de la flexibilité de l'emploi – deux caractéristiques attachées de longue date au monde de l'emploi culturel – ont continué à s'y développer, dans des proportions toujours supérieures à celles observées dans le reste de la population active.

Téléchargeable sur le site :  
[www.culture.gouv.fr/Etudes-et-statistiques](http://www.culture.gouv.fr/Etudes-et-statistiques)  
et sur  
[www.cairn.info](http://www.cairn.info)

ISBN : 978-2-11-141045-9

